

Règlementation des travaux sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Nous vous rappelons que ces travaux répondent à des modalités administratives et aux pratiques applicables aux travaux de pose de buses le long des routes de la commune de Pipriac (Voies communales et chemins d'exploitation).

Les demandes concernant les routes départementales, hors agglomération, se feront auprès des services du Conseil Départemental.

Les travaux pourront être assurés par le service voirie de la Commune ; ce dernier, effectuera les travaux, comprenant : Le curage, la fourniture des matériels (buses, tuyaux, caniveaux) la pose et le remblai.

Les travaux vous seront facturés en lien avec le devis établi et les tarifs appliqués.

Toutefois, vous avez la capacité de réaliser ces travaux par vos soins ou par entreprise, ils devront **impérativement** être réalisés sous le contrôle et la validation du service voirie.

Avant toute intervention, vous devez informer la Mairie de votre intention de travaux et y retirer un formulaire de demande de busage. Vous remplirez également une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT- Cerfa n° 1443*02) téléchargeable sur le site internet du service public www.service-public.fr ou disponible aux services techniques.

Les branchements d'évacuation des eaux pluviales depuis les propriétés se feront en partie supérieure du réseau, en évitant tout risque d'obstruction et d'infiltration.

Tout aménagement de passage doit respecter une longueur minimale fixée à 6 mètres pour une entrée d'habitation et à 9 mètres pour une entrée de parcelle agricole.

Afin de répondre à votre demande et de vous indiquer le coût de ces travaux, préalablement, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le service voirie (06.85.76.05.41) du lundi au jeudi de 8H30 à 12H00.

Un contrôle post-travaux sera effectué par les services techniques. Tout contrevenant aux règles ainsi établies s'expose à devoir reconstruire son ouvrage et à remettre le terrain en l'état, à ses frais ou sur intervention du service voirie, facturée par la Mairie.

Vous trouverez ci-joint l'imprimé de demande.

Le Maire,
Franck PICHOT,

Demandeur :

Nom, prénom (ou raison sociale + n° de SIRET) :
 Adresse (n° rue, lieu-dit, commune) :
 Téléphone :
 Adresse de messagerie :

Sollicite :

La réalisation d'une pose de buses,
 Route(s) ou rue(s) concerné(e)s :
 N° : Commune :
 Lieu-dit :
 N° de parcelle : Section :

Ma demande concerne :

- ☐ Un accès à une habitation (longueur de 6 mètres).
- ☐ Un accès à une parcelle agricole (longueur de 9 mètres)
- ☐ Autres demandes :
 -
 - Estimation du linéaire de busage..... mètres.

Je soussigné,, m'engage :

- ☐ Payer les sommes qui seront réclamées au titre du busage, conformément aux tarifs joints (décision du Maire du).
- ☐ Réaliser les travaux de busage dans les règles de l'art et conformément à l'accord qui m'a été donné. J'ai bien noté que ces travaux seront réalisés sous le contrôle et la validation du service voirie de la commune.
- ☐ Sans objet.

Date :

Signature du demandeur :

Nota : Toute demande fera l'objet d'un devis réalisé par les services techniques de la commune.
 Toute demande de pose de buse devra recevoir l'avis de Monsieur le Maire ou de l'adjoint à la voirie.

- ☐ avis favorable
- ☐ avis défavorable, motif

PIPRIAC, le
 Cachet et signature

DEVIS

Travaux sur réseau d'assainissement d'eaux pluviales à Mairie de PIPRIAC

(Conformément à la décision du Maire du 22/02/2022)

Busage standard comprenant la main d'œuvre, matériels (engins de chantier), les buses et les matériaux de pose et recouvrement. Total du linéaire à prendre en compte : _____ ml en Ø _____ mm.
Coût/ml : 50.00€

Diamètre de la buse (mm)	Passage de 6 mètres	Passage de 9 mètres	Coût du ml Supplémentaire x 50€	Total (€ TTC)
Ø	300,00 €	450,00 €	00,00 €	

Tarifs complémentaires :

Désignation	Unité	Coût	Qté	Total (€ TTC)
Regard avec grille ou dalle	U	250,00 €		
Pose de caniveaux	ML	60.00 €		
Apport de matériau noble (0/20, 0/100) ou terre végétale	M3	30.00 €		
Excavation ou retrait de de l'ouvrage non réalisé dans les règles de l'art ou sans demande préalable	ML	50.00 €		

Coût total de l'opération de busage (€ TTC)

Devis accepté par le demandeur
date et signature

CAHIER des CHARGES (En milieu urbain)

Désignation	Unité ML	Mairie	
Curage :			
		Particulier	Entreprise
Pose de buses :	ML		
Tuyau anneau PVC CR 8 avec lit de graviers (4/6 ou 10/14) avant pose et calage.			
Diam. 300			
Diam. 400			
Diam. 500			
Diam. 600			
Buses béton 135 A	ML		
Diam. 300			
Diam. 400			
Diam. 500			
Diam. 600			
Pose de caniveaux :	ML		
Regard béton 350 kg :	U	Grille C 250	Dalle
40 x 40			
50 x 50			
60 x 60			
Forfait piquage direct au réseau EP existant	U		
Comblement en matériau noble (0/100) et finition (0/20) ou terre végétale	M3		

Un contrôle post-travaux sera effectué par les services techniques.

Tout contrevenant aux règles ainsi établies s'expose à devoir déconstruire son ouvrage et à remettre le terrain en l'état, à ses frais ou sur intervention facturée, des services de voirie.

Je soussigné avoir pris connaissance et m'engage au respect du cahier des charges.

Le demandeur,

Date et signature.

CAHIER des CHARGES (En milieu rural)

Désignation	Unité ML	Mairie	Particulier ou entreprise
Curage :			
Pose de buses :			
Tuyau annelé PVC CR 8 avec lit de graviers (4/6 ou 10/14) avant pose et calage.			
Diam. 300			
Diam. 400			
Diam. 500			
Diam. 600			
Buses béton 135 A			
Diam. 300			
Diam. 400			
Diam. 500			
Diam. 600			
Tête de pont en terre végétale herbacée			
Apport de remblai (niveau fini voirie)			

Un contrôle post-travaux sera effectué par les services techniques.

Tout contrevenant aux règles ainsi établies s'expose à devoir déconstruire son ouvrage et à remettre le terrain en l'état, à ses frais ou sur intervention facturée, des services de voirie.

Je soussigné avoir pris connaissance et m'engage au respect du cahier des charges.

Le demandeur,

Date et signature.